

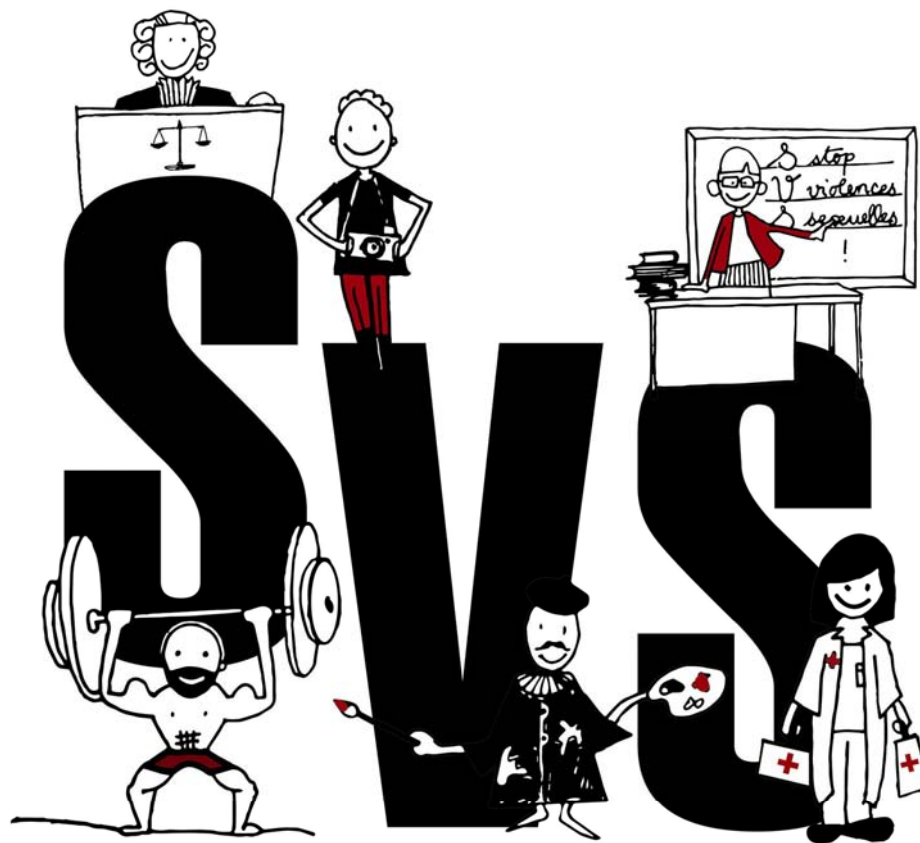
13.01.2014

VIOLENCES SEXUELLES

la nécessaire transversalité
à décliner en plateformes
multidisciplinaires terrain

Dr Philippe LACROSSE





Tous veulent changer les choses en profondeur !

lunasfoti



TRANSVERSALITE : pourquoi est-ce une nécessité?

Constat des premiers groupes de travail SVS

- inconscience de l'ampleur des dégâts
- absence de connaissance des problématiques de chaque secteur
- insuffisance de formation dans tous les secteurs
- méconnaissance de certains aspects législatifs
 - exemple : textes existants, non appliqués

Richesse des échanges

- pour mieux comprendre
- pour fournir des réponses justes
 - exemple : information des victimes/suivi des auteurs
- pour construire les outils appropriés
 - exemple : dossier d'expertise judiciaire / ordres de mission



TRANSVERSALITE : essentielle pour la formation

Informersur les violences sexuelles dans tous les secteurs

professionnels de santé +++

médecins +++ qui devraient être en première ligne du **dépistage**

tous secteurs

Former des spécialistes des violences sexuelles dans tous les secteurs

Avocats, magistrats, médecins experts, thérapeutes, policiers, gendarmes, enseignants, tous encadrants de l'enfance, ...

Assurer une transversalité dans les formations

Diplôme Inter-Universitaire de Qualification en matière de Violences Sexuelles

- Tronc commun

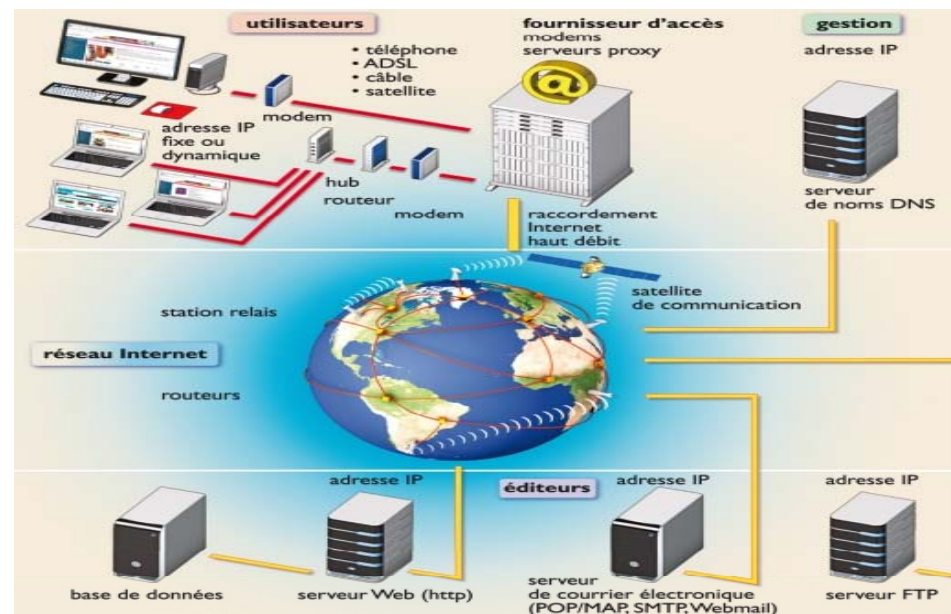
- Spécifique par secteur : santé, juridique et judiciaire, ...



TRANSVERSALITE : essentielle pour la prévention

Agir à tous les niveaux, et en priorité

- maternité**
- pédiatres, médecins généralistes
- écoles, collèges, lycées, première année universitaire
- technologies de l'information et de la communication**
- encadrants de l'enfance
- monde sportif
- ateliers culturels
- mineurs auteurs**





TRANSVERSALITE : essentielle sur le TERRAIN

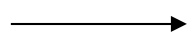
Matérialisation de plateformes multidisciplinaires

- Centres ressources Violences Sexuelles
- Au minimum départementaux
- Accueil des victimes comme des auteurs dans des circuits appropriés, majeurs et mineurs

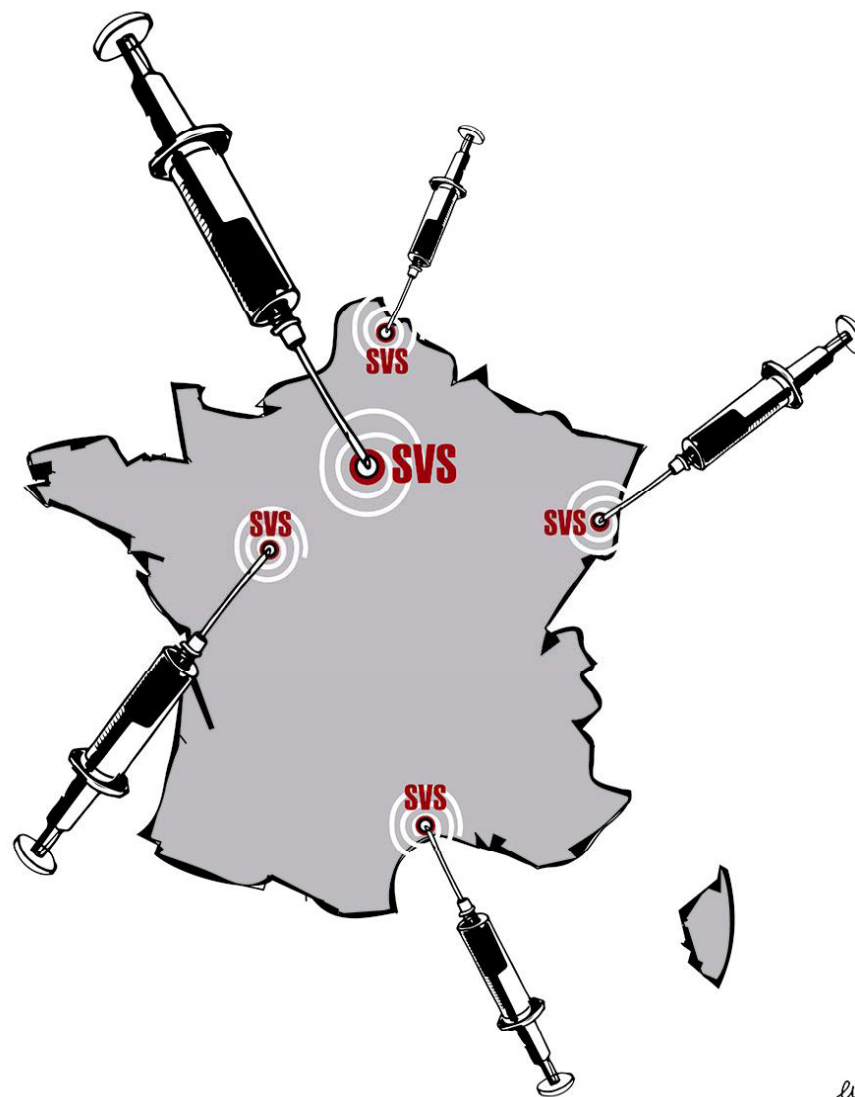
Axe de compétence des plateformes

3 pôles : « soins », « juridique-judiciaire », « social »

- Information
- Orientation
 - Utilisation des permanences de la plateforme
 - Articulation avec les compétences existantes adhérant à la stratégie



2014 : importance du maillage terrain +++



emuzpoti